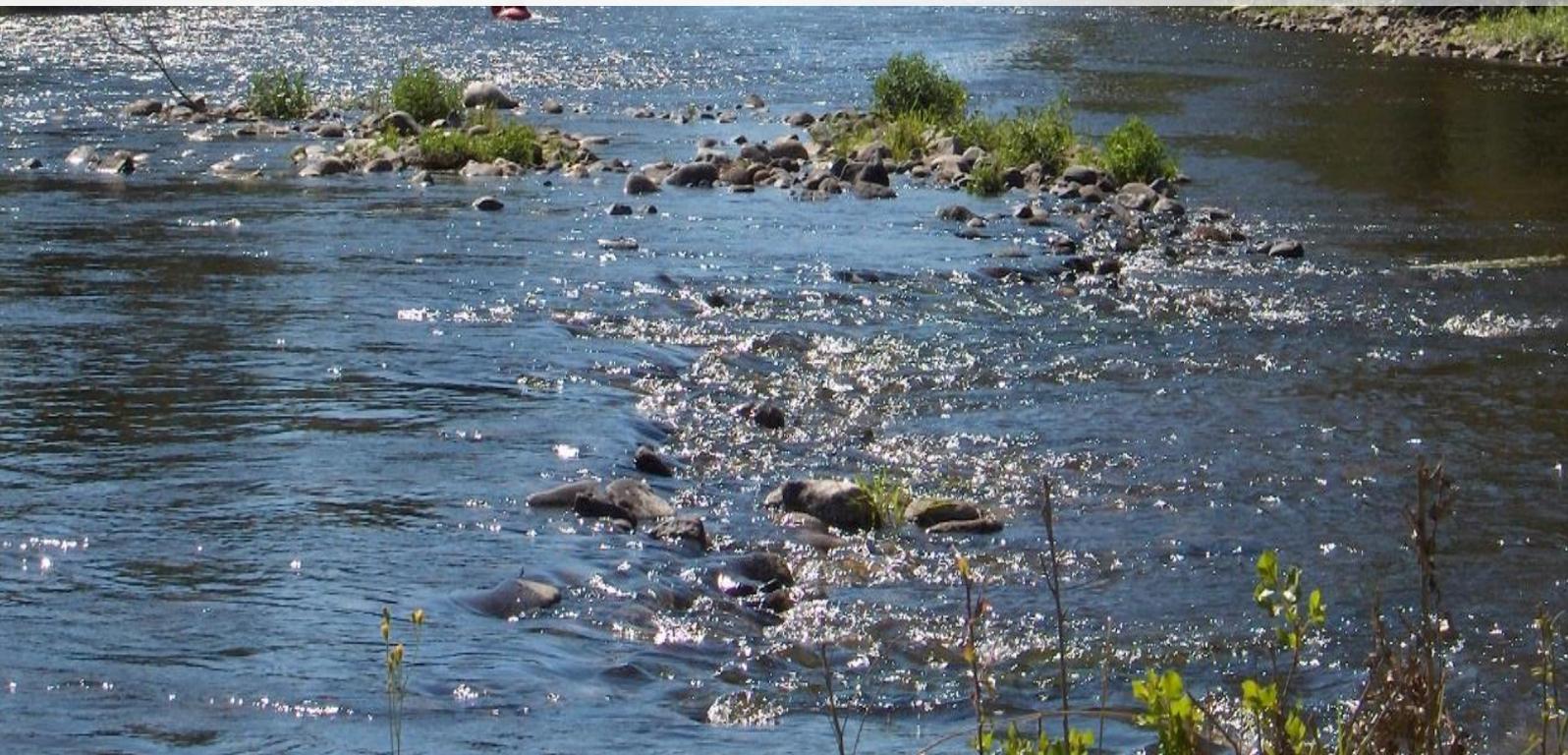




Rapport d'activités Animation - Communication

Année 2017
Validé lors de la CLE du 4 avril 2018



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes



Structure porteuse
ETABLISSEMENT **PUBLIC**
LOIRE

SOMMAIRE

I.	CONTEXTE ET PRESENTATION.....	3
a.	Présentation générale	3
b.	Contexte.....	4
c.	Masses d'eau concernées par le SAGE du Haut-Allier.....	4
II	L'ORGANISATION AUTOUR DU SAGE.....	5
a.	La Commission Locale de l'Eau (CLE)	5
b.	Le bureau de la Commission Locale de l'Eau	5
c.	Les commissions thématiques et géographiques	5
d.	La structure porteuse :.....	6
III.	ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE	7
a.	Historique :.....	7
b.	L'année 2017	8
IV.	LES ACTIVITES DE LA CLE ET DU BUREAU	9
a.	La Commission Locale de l'Eau	9
b.	Le bureau de la Commission Locale de l'Eau	12
c.	Les avis de la CLE ou du bureau	13
d.	La Commission inter-SAGE Haut-Allier/Loire amont	13
V.	AUTRES ACTIONS ET REUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION DU SAGE	14
a.	Les missions de l'animatrice.....	14
b.	Autres actions et suivis	14
VI.	INFORMATION / COMMUNICATION	15
a.	Charte graphique et logo du SAGE.....	15
b.	Site internet	15
c.	Newsletter.....	15
d.	Journées thématiques	16
VII.	BUDGET	18
VIII.	PERSPECTIVES POUR 2018.....	18

I. CONTEXTE ET PRESENTATION

a. Présentation générale

LE TERRITOIRE DU SAGE DU HAUT- ALLIER

Quelques chiffres,
concernant le territoire
du Haut-Allier :

SUPERFICIE
DU BASSIN
VERSANT
ENVIRON
2 680 KM²

L'occupation
de sols est partagée
entre **les terres
agricoles (40%)** et **la
forêt (59%)**. L'espace
urbain qui représente
moins de 1% est éclaté
sur le territoire.

Population
totale estimée
à **39 000 habitants**,
dont les trois bassins
de vie principaux se
situent autour de
**Langeac, Langogne
et Saugues.**

**2 RÉGIONS,
5 DÉPARTEMENTS
ET 160 COMMUNES**

43 masses d'eau
superficielles,
2 masses d'eau
plan d'eau et
4 masses d'eau
souterraines



Le territoire du SAGE du Haut-Allier comptabilise **43 masses d'eau « cours d'eau »** dont :

- 29 en bon ou très bon état,
- 13 masses d'eau en état moyen,
- 1 masse d'eau en mauvais état.

2 masses d'eau « plans d'eau »

- 1 masse d'eau en état bon : la retenue de Poutès
- 1 masse d'eau en état moyen : la retenue de Naussac

4 masses d'eau souterraines

- 4 masses d'eau en bon état : Mont du Devès, Massif du Cantal bassin versant de la Loire, Margeride Bassin Versant de l'Allier, Calcaires des grands causses bassin versant du Lot.

Les cartographies de l'état des masses d'eau 2013 (source : AELB) sont présentées en annexe.

II L'ORGANISATION AUTOUR DU SAGE

a. La Commission Locale de l'Eau (CLE)

La CLE est l'instance de concertation chargée de l'élaboration du SAGE. Commission administrative sans personnalité juridique propre, elle organise et gère l'ensemble de la procédure d'élaboration, de consultation, de mise en œuvre et de révision du SAGE. Elle est responsable du déroulement et de la validation de chacune des étapes.

La composition de la CLE du SAGE du Haut-Allier a été fixée par arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 2007, puis modifiée par les arrêtés du 14 novembre 2008, du 1^{er} juin 2011 et du 20 janvier 2012. Conformément à la loi et après 6 années de travail, la CLE a entièrement été renouvelée par l'arrêté préfectoral du 22 février 2013. Les élections municipales de mars 2014, cantonales de mars 2015, ainsi que la fusion des régions et la réorganisation des EPCI ont généré la prise d'arrêtés modificatifs en date du 6 octobre 2014, du 9 octobre 2015, du 25 avril 2016 et du 18 janvier 2018.

La CLE est composée de **44 membres représentatifs du territoire du Haut-Allier**, répartis en trois collèges :

- Le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (22 membres)
- Le collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations de protection de l'environnement et/ou des consommateurs (fédérations départementales de pêche, UFC Que choisir, SOS Loire vivante, Chambre de Commerce et de l'Industrie, Chambres d'Agriculture, prestataires de sports d'eau vive, EDF, syndicat des producteurs forestiers...) (11 membres)
- Le collège des représentants de l'Etat et ses établissements publics (Préfets, DREAL, Agence de l'eau, AF Biodiversité, ONF...) (11 membres)

b. Le bureau de la Commission Locale de l'Eau

Le bureau assiste le Président dans la préparation des réunions plénières de la CLE. Il étudie les travaux nécessaires à la meilleure connaissance de la gestion de l'eau. C'est un lieu d'échanges, d'informations et de négociations. Il est composé de 16 membres issus de la Commission Locale de l'Eau.

c. Les commissions thématiques et géographiques

Quatre commissions thématiques, en lien avec les enjeux du territoire, ont été créées pour permettre à la CLE de recueillir l'avis d'un grand nombre d'acteurs de l'eau sur les différentes étapes d'élaboration

du SAGE. En phase de mise en œuvre, elles sont réunies en tant que commission techniques pour le suivi et la réalisation de diverses études.

Les quatre thématiques retenues sont les suivantes : **eau et biodiversité, eau et cadre de vie, gestion quantitative de la ressource, et amélioration de la qualité de l'eau.**

La composition des commissions thématiques est très large, elle comprend l'ensemble des membres de la CLE complété par des organismes extérieurs.

Trois commissions géographiques ont également été constituées sur trois entités territoriales spécifiques : Sources de l'Allier, Monts de la Margeride, Bassin du Langeadois.

Ces ateliers de travail permettent d'obtenir une vision locale du territoire et des problématiques particulières à chaque bassin de vie.

d. La structure porteuse :

En 2017, **l'Etablissement public Loire** a assuré le rôle de structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE. Il participe à la préservation et la restauration de la diversité biologique des vallées alluviales, des têtes de bassin et des sites à forts enjeux patrimoniaux ainsi qu'à la restauration des populations de poissons migrateurs.

Afin d'assurer la mise en œuvre et l'animation de la procédure, l'Etablissement public Loire met à disposition de la Commission locale de l'Eau, une animatrice à temps complet soit 1 Equivalent Temps Plein (ETP), en CDD. Basée à Langeac, elle est épaulée sur site, par le secretariat du SMAT du Haut-Allier à hauteur de 0.25 ETP pour l'accueil téléphonique, l'envoi et la réception des courriers, la mise à jour des bases de données.

Un appui à l'animatrice (1ETP) pour la déclinaison opérationnelle et la préfiguration d'un contrat territorial à l'échelle du SAGE a été missionné à partir du 16 octobre 2017.

La cellule d'animation est encadrée par Laurent BOISGARD, chef de service PAGE et par Benoit ROSSIGNOL, directeur de la Direction du Développement et de la Gestion Territorialisée. Elle est également appuyée par le service SIG de l'Etablissement.

En tant que structure porteuse de l'élaboration du SAGE, l'Etablissement public Loire a en charge de réaliser les missions suivantes :

- La gestion administrative, technique et financière relative au SAGE du Haut-Allier,
- L'animation de la concertation autour du projet de SAGE du Haut-Allier,
- La mise en œuvre du projet de SAGE du Haut-Allier,
- Le suivi et la contribution aux actions de gestion des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Allier,
- La communication et la sensibilisation autour du projet de SAGE du Haut-Allier.

III. ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE

a. Historique :

La phase d'élaboration du SAGE du Haut-Allier s'est déroulée de 2010 à 2016.

L'état des lieux et le diagnostic (de la ressource en eau/milieux aquatiques + socio-économique) ont mis en évidence les problèmes et les enjeux majeurs du territoire en ce qui concerne les ressources en eau et les écosystèmes qui y sont rattachés.

Le scénario tendanciel s'est intéressé au devenir des ressources en eau et milieux aquatiques à l'horizon 2021, en laissant évoluer la situation selon les législations et programmes existants. Cela a permis de confirmer l'opportunité de mettre en place un SAGE sur le Haut-Allier, puisque sans initiative de ce genre, les enjeux identifiés précédemment ne seraient pas satisfaits.

Les scénarios contrastés ont, quant à eux, permis d'explorer plusieurs futurs possibles pour l'avenir des ressources en eau et des milieux aquatiques (amélioration de connaissances, accompagnement de certains acteurs du territoire pour adapter leur pratique en faveur des milieux aquatiques...), selon les orientations choisies par la CLE.

La stratégie du SAGE s'est construite à partir des scénarios contrastés. Pour chaque enjeu, les membres de la CLE ont choisi le scénario qui leur paraissait le plus pertinent à mettre en œuvre. Des priorités d'actions ont ainsi été mises en avant.

Dernière étape validée par les membres de la CLE, la rédaction des documents du SAGE. Le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) de la ressource en eau, le règlement, l'atlas cartographique ainsi que l'évaluation environnementale ont été rédigés durant l'année 2014 et approuvés.

Ainsi après plusieurs années de concertation et partage de points de vue parfois divergents, les acteurs locaux ont validé leur projet définitif en mai 2016. **L'arrêté inter-préfectoral d'approbation du SAGE du Haut-Allier a été signé le 27 décembre 2016.**

En 2017, le SAGE entrait dans sa première année de mise en œuvre.



b. L'année 2017

En 2017, première année de mise en œuvre de la procédure, la cellule d'animation a travaillé sur **l'émergence d'une démarche opérationnelle sur le territoire du SAGE du Haut-Allier**. En effet, à l'issue de l'année 2017, l'ensemble des démarches opérationnelles initiées durant la phase d'élaboration du SAGE arrivait à échéance. Afin de maintenir une dynamique autour de la gestion des ressources en eaux, et de mener des actions permettant d'atteindre les objectifs fixés dans le SAGE, les membres de la CLE ont souhaité faire émerger un contrat territorial sur l'ensemble du bassin amont de l'Allier. L'Etablissement public Loire a donc été sollicité par la CLE pour rédiger et déposer un dossier de pré-sélection auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Ce périmètre d'action a été retenu le 9 novembre 2017, par le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau pour l'étude et la préparation d'un contrat territorial.

En parallèle, la cellule d'animation a travaillé sur le cahier des charges des études inscrites comme prioritaires dans la Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE. Ainsi deux études étaient programmées pour 2017 :

- l'inventaire des zones humides supérieures à 1 ha,
- l'étude quantitative globale à l'échelle du SAGE (Hydrologie, Usages, Milieux, Climat = HMUC).

Pour rappel, le territoire du SAGE ne possède aucun inventaire exhaustif. Plusieurs programmes ont été conduits avec des précisions et des objectifs variés, mais n'apportent que des éléments de connaissance ponctuels. Les membres de la CLE ont donc choisi dans le PAGD de mener un inventaire à l'échelle du SAGE sur les Zones humides > 1 ha.

Afin de mutualiser les coûts dans le cadre de l'étude quantitative et dans une logique de travail à l'échelle du bassin versant de l'Allier, l'étude HMUC a été reprogrammée pour 2018.

Les principales missions de l'animatrice ont été les suivantes :

- Mettre en forme et diffuser la version définitive du SAGE du Haut-Allier à l'ensemble des partenaires techniques et des collectivités ayant participé à la consultation,
- Organiser une journée d'échanges autour de la continuité écologique,
- Rédiger le dossier de pré-sélection pour l'étude et la préparation d'un contrat territorial à l'échelle du périmètre du SAGE du Haut-Allier,
- Effectuer des missions de communication,
- Rédiger le cahier des charges, effectuer le suivi de la procédure d'appel d'offre et lancer l'étude d'inventaire des zones humides > à 1ha,
- Créer une commission inter-SAGE Loire Amont/Haut-Allier et initier les réflexions sur la nappe souterraine « Monts du Devès »,
- Accompagner techniquement le stage : « Recueil des données existantes sur la masse d'eau souterraine « Monts du Devès » » en partenariat avec la cellule d'animation du SAGE Loire amont,
- Rédiger le cahier des charges pour l'étude gestion quantitative sur le bassin du Haut-Allier (HMUC) en partenariat avec la cellule d'animation du SAGE Allier aval.

IV. LES ACTIVITES DE LA CLE ET DU BUREAU

a. La Commission Locale de l'Eau

Afin de construire un projet de SAGE partagé par l'ensemble des acteurs du territoire, un important travail de concertation est mené au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Réunion de la CLE du 10 mars 2017, à Langeac (43)

La séance plénière s'est déroulée le matin, en mairie de Langeac.

Membres de la CLE lors de la réunion du 10 mars 2017		
En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir
43	18	8

L'ordre du jour était le suivant :

- o Validation du compte-rendu de la séance plénière du 02 novembre 2016,
- o Présentation du rapport d'activités de la CLE 2016 et des perspectives 2017,
- o Avis de la CLE sur le nouveau planning de travaux d'aménagement du barrage de Poutès,
- o Présentation du bilan des connaissances relatives aux impacts du changement climatique à l'échelle du SAGE,
- o Point divers

Lors de cette réunion, les membres de la CLE ont validé le

compte-rendu de la séance précédente à l'unanimité. **Délibération n°2017-01**

Le rapport d'activités de la CLE et de la cellule d'animation 2016 a également été présenté et validé.

Délibération n°2017-02

Les membres de la CLE ont ensuite dû se positionner sur le nouveau planning de phasage des travaux d'aménagement du barrage de Poutès. Ce projet d'amélioration de la continuité écologique très attendu sur l'axe Allier, dont les premiers travaux devaient commencer en 2016, a été reporté d'une année en raison du contexte économique peu favorable dans le secteur de l'énergie. EDF a donc choisi d'utiliser les délais règlementaires à sa disposition prévus par le cahier des charges de concession pour trouver des solutions permettant d'améliorer l'économie de la concession et de rendre ainsi possible la réalisation du projet Nouveau Poutès. Dans ce cadre, la CLE a été sollicitée par le Préfet de Haute-Loire pour rendre un avis sur le nouveau phasage des travaux.

Après présentation du dossier, la CLE a rendu un avis favorable assorti de deux remarques concernant :

- o le suivi de la qualité de l'eau lors des phases de vidange, et la coordination éventuelle avec l'Etablissement public Loire gestionnaire du barrage de Naussac en cas de besoin de débit complémentaire nécessaire pour assurer la dilution ;
- o la nécessité d'informer les baigneurs, l'ARS, les mairies, les loueurs... de l'impact des travaux sur l'état de l'eau. **Délibération n°2017-03**

Enfin, une présentation du bilan des connaissances relatives aux impacts du changement climatique fut restituée aux membres de la CLE. Ce bilan, réalisé par l'Etablissement public Loire sur l'ensemble des territoires de SAGE dont il assure l'animation, poursuivait plusieurs objectifs :

- o dresser le bilan et apporter des connaissances actuelles sur le territoire du SAGE,
- o sensibiliser les membres de la CLE aux impacts possibles du Changement Climatique,
- o transposer ces éléments en termes d'enjeux du SAGE.



A l'issue de cette présentation, les membres de la CLE ont été invités à s'exprimer sur les constats d'évolutions récentes qui pourraient être liées au changement climatique, et sur les solutions pouvant être apportées.

En point divers, un rappel du contexte concernant la politique de repeuplement de saumons sur le bassin du Haut-Allier, et des différences de points de vues qui opposent certains organismes en terme de stratégie de gestion du repeuplement a été fait. Le Président de la CLE a proposé aux membres de la CLE de solliciter l'Etablissement public Loire pour organiser une audition publique regroupant les services de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et tous les partenaires techniques et financiers contribuant au marché « saumon » et ainsi faire remonter la volonté du territoire amont de l'Allier.

Délibération n°2017-04

Réunion de la CLE du 28 juin 2017, à Pradelles (43)

La séance plénière s'est tenue le matin, à la salle polyvalente de Pradelles.

Membres de la CLE lors de la réunion du 28 juin 2017		
En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir
42	14	8

L'ordre du jour était le suivant :

- Validation du compte-rendu de la séance plénière du 10 mars 2017,
- Organisation des démarches opérationnelles pour la mise en œuvre du SAGE,
- Avis de la CLE sur le projet de plan d'adaptation au changement climatique,
- Avis de la CLE sur la demande d'autorisation d'exploiter une microcentrale sur la Desges,
- Avis de la CLE sur le logo du SAGE,
- Information sur le stage mené dans le cadre de l'inter-SAGE sur la masse d'eau souterraine « Mont du Devès »,
- Point divers : épisode orageux au niveau de Landos

Lors de cette réunion, les membres de la CLE ont validé le compte-rendu de la séance précédente à l'unanimité. **Délibération n°2017-05**

En premier point, l'animatrice du SAGE a présenté l'historique de l'ensemble des démarches opérationnelles menées depuis les 10 dernières années sur le Haut-Allier. Un rappel de l'état des masses d'eau, ainsi que l'organisation administrative du territoire a été fait.

Le constat suivant a été dressé : à ce jour, sur l'ensemble du territoire du SAGE, un seul contrat territorial (CT) est encore en mise en œuvre : celui de Naussac, porté par la Communautés de Communes Montagnes d'Ardèche.

Les membres de la CLE ne souhaitent pas qu'au 1^{er} janvier 2018, le territoire du SAGE soit totalement dépourvu de démarche opérationnelle et proposent de solliciter l'Etablissement public Loire pour déposer un dossier de pré-sélection auprès de l'Agence de l'Eau Bretagne, pour la préfiguration d'un contrat territorial à l'échelle du SAGE du Haut-Allier. **Délibération n°2017-06**

Les membres de la CLE ont ensuite été sollicités pour rendre leur avis sur le projet de plan d'adaptation au changement climatique proposé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. L'animatrice présente les principaux objectifs et orientations du document. La consultation étant dématérialisée, une méthodologie est proposée pour que chacun puisse répondre au questionnaire de manière individuelle, l'envoi ensuite à la cellule d'animation qui réalisera la synthèse et la rédaction de l'avis collectif au titre de la CLE. La méthodologie est validée. **Délibération n°2017-07**

Le quatrième point est consacré au dossier de demande d'autorisation d'exploiter une microcentrale située sur la Desges au lieu-dit Colony. Ce dossier a fait l'objet de nombreux échanges car la

microcentrale était d'ores et déjà exploitée sans arrêté préfectoral portant règlement d'eau. Afin de maintenir l'usage hydroélectrique de la microcentrale de Colony, l'exploitant devait ainsi procéder à la régularisation administrative de la microcentrale. Mais la société souhaitait également modifier le mode d'exploitation ainsi que la configuration actuelle de la microcentrale.

Pour augmenter la production d'énergie, elle souhaitait :

- augmenter la puissance de l'installation existante avec le déplacement de la restitution actuelle des eaux turbinées à environ 150 mètres en aval et augmenter le débit dérivé maximum ;
- destiner la production d'énergie électrique à la vente à E.D.F. ou à tout autre opérateur.

Les membres de la CLE se sont interrogés sur l'existence légale de l'ouvrage et sur le mode de procédure de régularisation. De plus la Desges est en très bon état écologique, et reste l'une des rivières les plus préservées des gorges de l'Allier.

Dans ce cadre, ils n'ont pas souhaité rendre d'avis sur ce dossier et ont demandé qu'une expertise juridique soit menée, de manière à rendre un avis ultérieurement. **Délibération n°2017-08**

Le cinquième point à l'ordre du jour est la présentation des propositions de logos pour la mise en place d'une identité visuelle du SAGE. Les membres de la CLE n'étant pas satisfaits du travail, ont souhaité que le cabinet de communication fasse de nouvelles propositions permettant de reconnaître le territoire et d'identifier facilement les gorges de l'Allier.

Le dernier point à l'ordre du jour a permis de présenter les objectifs du stage mené dans le cadre de l'inter-SAGE Haut-Allier/Loire amont sur la masse d'eau souterraine FRGG 100 « Monts du Devès ».

Enfin, les membres de la CLE ont souhaité échanger sur l'épisode orageux du 13 juin qui a fait une victime à cause des inondations sur le secteur de Costaros/Landos.

Réunion de la CLE du 20 octobre 2017, à Langeac (43)

La séance plénière s'est tenue le matin, en mairie de Langeac.

Membres de la CLE lors de la réunion du 20 octobre 2017		
En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir
42	14	3

L'ordre du jour était le suivant :

- o Validation du compte-rendu de la séance plénière du 28 juin 2017,
- o Lancement de l'étude d'inventaire des zones humides,
- o Validation du programmes d'actions 2018,
- o Logo du SAGE
- o Points divers

Lors de cette réunion, les membres de la CLE ont validé le compte-rendu de la séance précédente à l'unanimité. **Délibération n°2017-11**

Suite à la validation du cahier des charges de l'étude lors du bureau de la CLE de février, un appel d'offre a été lancé par l'Etablissement public Loire pour la réalisation de cet inventaire. Le groupement de bureaux d'études Acer Campestre (spécialisé en conseil et expertise en environnement) et TTI production (spécialisé en cartographie et SIG) a été retenu dans le cadre de ce marché.

Le deuxième point à l'ordre du jour de la réunion est donc consacré à la présentation de la méthodologie et au calendrier d'exécution de l'étude d'inventaire.

Les membres de la CLE ont ensuite été invités à échanger autour du programme d'actions prévisionnel pour l'année 2018. Aucune remarque n'a été enregistrée. Les membres de la CLE valident le lancement de l'étude HMUC en partenariat avec le SAGE de l'Allier aval, ainsi que l'étude inter-SAGE Loire

amont/Haut-Allier sur la ressource souterraine Mont du Devès. Les actions de communication seront reconduites.

L'avant dernier point est consacré à la présentation du nouveau logo du SAGE. La dernière proposition faite par le cabinet de communication est retenue, car est la plus représentative du territoire.

En points divers, le Président de la CLE souhaite informer les membres de la CLE sur :

- les retours reçus suite à sur la consultation du Plan d'Adaptation au Changement Climatique,
- le courrier adressé à la DREAL Auvergne-Rhône Alpes concernant le projet de microcentrale hydroélectrique sur la Desges à Chanteuges,
- l'avis définitif rendu par le bureau sur le projet de microcentrale sur la Desges à Colony,
- le travail mené en partenariat avec la DIRE Massif Central sur le projet de contournement de la RN 102 pour le passage du Lidenne => application de la règle N°1 du SAGE.

b. Le bureau de la Commission Locale de l'Eau

Le bureau de la CLE s'est réuni à **deux reprises**.

Réunion du 15 février 2017, à Langeac (43) avec membres du bureau présents. L'ordre du jour était le suivant :

- Retour sur la réunion de la Commission inter-SAGE Haut-Allier / Loire amont
- Présentation du rapport d'activités 2016, perspectives 2017
- Présentation du cahier des charges de l'étude Zones humides
- Bilan et avenir des contrats territoriaux présents dans le périmètre du SAGE du Haut-Allier
- Points divers : barrage de Chilhac

Réunion du 22 septembre 2017, à Langeac (43) avec sept membres du bureau présents. L'ordre du jour était le suivant :

- Avis de la CLE sur le projet de SAGE Alagnon
- Retour sur le projet de microcentrale au lieu-dit Colony sur la Desges
- Avis de la CLE sur le logo
- Avis de la CLE sur le SOCLE
- Avis de la CLE sur le Plan d'adaptation au Changement Climatique
- Points divers

Les membres du bureau de la CLE ont formulé un avis favorable assorti de quelques remarques au projet de SAGE Alagnon, territoire ayant de nombreuses similitudes avec le SAGE du Haut-Allier.

Délibération n°2017-09

Les membres du bureau reviennent ensuite sur le dossier de demande d'autorisation d'exploiter une microcentrale hydroélectrique au lieu-dit Colony (dossier précédemment présenté lors de la CLE du 28 juin). Suite à la réponse de la Direction Départementale des Territoires de Haute-Loire, au sujet de la demande d'expertise juridique formulée par la CLE lors de la réunion du 28 juin, les membres du bureau émettent un avis défavorable sur ce projet, considérant qu'aucune preuve attestant de l'existence légale de l'ouvrage n'ait été apportée. **Délibération n°2017-10**

Les premiers points à l'ordre du jour ayant suscités de nombreux échanges les deux derniers points de l'ordre du jour n'ont pas pu être traités. Les membres du bureau ont proposé de consulter par écrit, les membres de la CLE, sur les projets de SOCLE et de plan d'adaptation au changement climatique.

c. Les avis de la CLE ou du bureau

La CLE et son bureau ont rendu 5 avis sur les 5 dossiers soumis à leur consultation. La CLE a été informée sur 9 procédures de déclaration (8 en Lozère et 1 en Ardèche).

Organisme	Objet	Date d'arrivée	Avis rendu
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes	Addenda au dossier de reconfiguration de la retenue de Poutès	31-jan-17	Favorable
Préfecture de Haute-Loire	Demande d'autorisation d'exploiter une microcentrale hydroélectrique sur les communes d'Auvers et la Besseyre	28-mai-17	Défavorable
Agence de l'Eau LB	Avis sur le Plan d'adaptation au changement climatique	16-mai-17	Favorable avec remarques
DREAL de bassin	Avis sur le projet de SOCLE	1-juil.-17	Favorable avec remarques
SIGAL	Avis sur le projet de SAGE Alagnon	13-aou-2017	Favorable

d. La Commission inter-SAGE Haut-Allier/Loire amont

Les Commissions Locales de l'Eau des SAGE Haut-Allier et Loire amont ont inscrit dans leur Plan d'Aménagement et de Gestion Durable la nécessité de créer une commission Inter-SAGE afin d'améliorer les connaissances et de préserver la nappe d'eau souterraine « Mont du Devès ». Cette nappe est identifiée dans le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 comme stratégique en terme de ressource destinée à l'alimentation en eau potable.

La Commission inter-SAGE s'est installée en 2017 et s'est réunie à deux reprises:

- le 20 janvier à Costaros
- le 27 septembre au Puy-en-Velay

Lors de la première réunion inter-SAGE, les membres de la commission ont partagé le constat suivant : En raison de la complexité de la formation géologique du plateau, ni le fonctionnement, ni le potentiel des aquifères constituant la masse d'eau souterraine ne sont connus.

Au préalable d'une étude d'amélioration des connaissances, il a été validé par la commission de réaliser un travail de collecte de données (auprès de l'Agence Régionale de Santé, des communes et des syndicats des eaux...). Les résultats de ce travail, mené par un étudiant de MASTER 2 de l'Université de Rouen, ont été présentés lors de la seconde réunion du 27 septembre où les membres ont partagé l'intérêt :

- dans un contexte de changement climatique, de **préserver qualitativement et quantitativement la ressource en eau du massif volcanique du Devès** et d'avoir une vision prospective sur la ressource et sur les besoins,
- d'améliorer la vision globale de la masse d'eau (volume, sens d'écoulement, vitesse d'écoulement). Cela répond notamment à la demande du SDAGE Loire Bretagne,
- d'étudier la masse d'eau souterraine à une échelle locale (par exemple : en ciblant les secteurs les plus vulnérables, les sources les plus importantes, en veillant à une répartition géographique).

La nécessité de mener une étude d'amélioration des connaissances a été actée.

V. AUTRES ACTIONS ET REUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION DU SAGE

a. Les missions de l'animatrice

Sous la direction et les décisions de la CLE et/ou du bureau de la CLE, l'animatrice doit **organiser et gérer l'animation de la CLE et de son bureau** avec pour principales missions :

- l'information des membres de la CLE sur les actualités et les actions en cours concernant l'eau et les milieux aquatiques,
- la préparation technique et logistique des réunions de la CLE et/ou du bureau,
- l'animation des réunions de la CLE et/ou du bureau (gestion de conflits, gestion du temps de travail, veille à ce que l'ensemble des participants puisse s'exprimer...),
- le secrétariat de la CLE et du bureau : enregistrement/rédaction courriers, rédaction et transmission des comptes rendus de réunion et des délibérations,
- l'organisation de l'information : envoi des documents de travail, explication de certains points techniques, point sur le calendrier d'avancement,
- la présentation de l'état d'avancement des études et opérations en cours, en partenariat avec les bureaux d'études ou les services de l'état,
- la préparation des avis consultatifs formulés par les membres de la CLE et/ou du bureau sur des dossiers soumis à consultation,
- le suivi administratif et financier de la procédure,
- la réalisation du bilan d'activités annuel de la CLE.

A partir d'octobre 2017, un appui à l'animatrice pour la déclinaison opérationnelle du SAGE à l'échelle du territoire a été missionné. Ainsi, l'animateur de la phase de préfiguration au contrat territorial du Haut-Allier, a :

- organisé 7 réunions :
 - 1 comité technique sur la thématique agricole avec les acteurs d'Ardèche et de Lozère ;
 - 6 réunions de prise de contact et de présentation du projet de préfiguration du contrat territorial du Haut-Allier, avec les partenaires (DDT43, DDT48, Fédérations de pêches de Haute-Loire et de Lozère, l'animateur du Contrat Territorial de Naussac, Agence de l'Eau Loire Bretagne).
- effectué en partenariat avec l'animatrice du SAGE, une phase de test pour le diagnostic de bassin versant sur la masse d'eau « le Rouchoux »,
- rédigé le CCTP de l'étude HMUC en partenariat avec les animatrices des SAGE Haut-Allier et Allier aval,
- participé à 5 réunions organisées par des instances partenaires :
 - 3 conseils communautaires ;
 - 1 réunion de présentation de fiches actions avec l'Agence de l'eau ;
 - 1 comité technique du contrat territorial de Naussac.

b. Autres actions et suivis

Dans le cadre du SAGE, qui a vocation à être un outil d'harmonisation des actions engagées pour la gestion des hydrosystèmes sur le territoire, l'animatrice et/ou le Président de la CLE suivent et contribuent aux opérations portées par les acteurs du bassin. L'animatrice a ainsi assisté à 27 réunions organisées par des instances partenaires (cf annexe 3).

L'animatrice a également participé au suivi de certaines études portées par l'Etablissement public Loire :

- Bilan des données existantes sur le changement climatique à l'échelle du SAGE,
- Etude des solutions pérennes pour améliorer la qualité de l'eau de la retenue du Mas d'Armand,
- Travail mutualisé sur les tableaux de bord des SAGE,
- Analyse exploratoire à l'échelle du bassin versant de la Loire et de ses affluents des potentialités en termes d'exploitation de champs d'expansion des crues sur le secteur en amont de Langogne.

VI. INFORMATION / COMMUNICATION

Au cours de l'année 2017, plusieurs types d'actions de communication et de sensibilisation ont été mis en œuvre par la cellule d'animation du SAGE :

a. Charte graphique et logo du SAGE

Les membres de la CLE souhaitent qu'une identité visuelle soit créée autour du SAGE, nouvellement approuvée. Un **nouveau logo** (présenté ci-contre), représentant un secteur de gorges avec la rivière Allier coulant au centre, a été dessiné et validé par les membres de la CLE.



Une charte graphique a également été élaborée.

b. Site internet

Depuis 2014, le SAGE du Haut-Allier possède un site internet. Mis à jour régulièrement par l'animatrice, ce site est l'outil principal de diffusion de l'information et des documents de travail auprès des membres de la CLE et du bureau.

En 2017, le site du SAGE du Haut-Allier a été transféré sous la même architecture que l'ensemble des sites internet des SAGE portés par l'Etablissement public Loire.

L'adresse du site est désormais : www.sage-haut-allier.fr



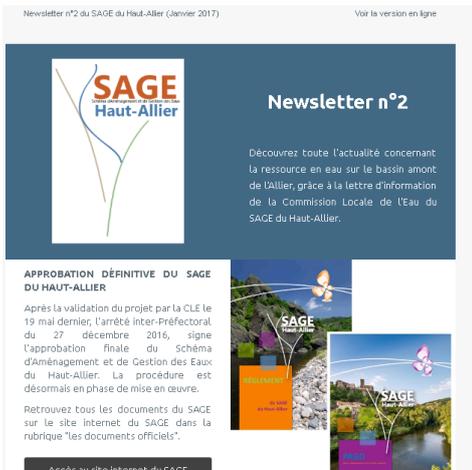
Capture écran du site internet du SAGE du Haut-Allier

c. Newsletter

Après une première édition en septembre 2016, 3 newsletters numériques ont été rédigées en janvier, avril et octobre 2017.

Cet outil d'information, présenté sous forme de brèves, permet d'informer sur l'actualité en lien avec la ressource en eau et les milieux aquatiques du bassin versant du Haut-Allier, du bassin Loire-Bretagne mais également l'actualité nationale

Capture écran des newsletters du SAGE



d. Journées thématiques

Afin de permettre aux différents acteurs d'échanger et de partager leur expérience, une journée d'information a été organisée et a permis de réunir une vingtaine de participants sur le **thème de la continuité écologique**, le 3 mai 2017.

Après une matinée en salle où l'animatrice du SAGE, l'Agence Française pour la Biodiversité, la fédération de pêche de Haute-Loire ainsi que les Directions Départementales des Territoires de Haute-Loire et de Lozère sont intervenus, les participants ont été invités à découvrir sur le terrain, plusieurs types d'aménagement de seuil en rivière, réalisés sur la Desges et la Senouire.



Pour compléter la première journée autour de la continuité écologique, et à l'occasion de la première phase de travaux concernant la reconfiguration de la retenue et la gestion des sédiments du barrage de Poutès, une visite du chantier a été proposée le mardi 11 juillet en partenariat avec EDF et l'Association Rivière Rhône-Alpes-Auvergne. L'ensemble du projet a ainsi été expliqué aux différents participants.

Une visite similaire a également été réalisée à destination des membres de la CLE du SAGE du Haut-Allier au mois de septembre.



Visite du chantier de Poutès par les membres de la CLE

VII. BUDGET

Le budget du SAGE se décompose comme suit :

- **les dépenses d'animation**, comprenant les salaires de l'animatrice, et du 0.25 ETP de secrétariat, du service administratif, les frais d'affranchissement et reproduction, les fournitures administratives, les frais généraux de la structure,
- **les dépenses de communication**, comprenant l'hébergement du site internet, le marché « Charte graphique et logo », la réalisation guide de lecture du SAGE, la réalisation du film de sensibilisation sur la masse d'eau souterraine Monts du Devès,
- **les dépenses liées aux études** : l'étude zones humides

		Dépenses	
		Dépense prévisionnelles 2017	Dépenses réelles 2017
Animation		95 872€	83 627.31€
Cellule d'animation	Animatrice	43 317€	43 025,79€
	Animateur (4 mois)	14 000€	8 171,81€
	Encadrement + SIG / frais de structure	38 555€	32 429,71€
Communication		10 000€	8 368,40€
Hébergement du site internet		500€	204€
Charte graphique et logo		2000€	1 440€
Guide de lecture du SAGE		4500€	3 974,40€
Film de sensibilisation		3000€	2750€
Total Animation + communication		105 872€	91 995.71€
Etudes		175 000€	
Inventaire Zones humides		175 000€	<i>En cours, pas de dépenses en 2017</i>

Plan de financement définitif: Animation et communication 2017

	Animation	Communication	TOTAL
	Montant	Montant	Montant
Agence de l'Eau Loire Bretagne	83 334,74€	5 021,04€	88 355.78€
Etablissement public Loire – Contributions des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie	292,57€	3 347,36€	3639,93€
TOTAL	83 627,31€	8 368, 40€	91 995,71€

VIII. PERSPECTIVES POUR 2018

La deuxième année de mise en œuvre du SAGE sera consacrée aux actions suivantes :

- Instruction des demandes d'avis sur les dossiers soumis à la consultation de la CLE,
- Etude quantitative en partenariat avec le SAGE Allier aval,
- Etude préalable à la mise en place d'un schéma de gestion sur la masse d'eau souterraine Monts du Devès, en partenariat avec le SAGE Loire amont,
- Reconduction des actions de communication + réalisation d'un guide d'application de la règle n°1 du SAGE, réalisation d'une plaquette de communication relative à l'étude zone humide.

Etat écologique 2013 des eaux de surface

Cours d'eau (données 2011 à 2013)
Plans d'eau (données 2008 à 2013)
Eaux littorales (données 2011 à 2013)

Bassin Loire-Bretagne
SAGE Haut Allier

Etat ou potentiel écologique
et niveau de confiance de l'état

Etat	Niveau de confiance de l'état			
	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
Très bon				
Bon				
Moyen				
Faible				

Plans d'eau, estuaires et eaux côtières

Niveau de confiance de l'état

- Élevé
- Moyen
- Faible

Etat ou potentiel écologique

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais
- Information non disponible

MEFM MEA

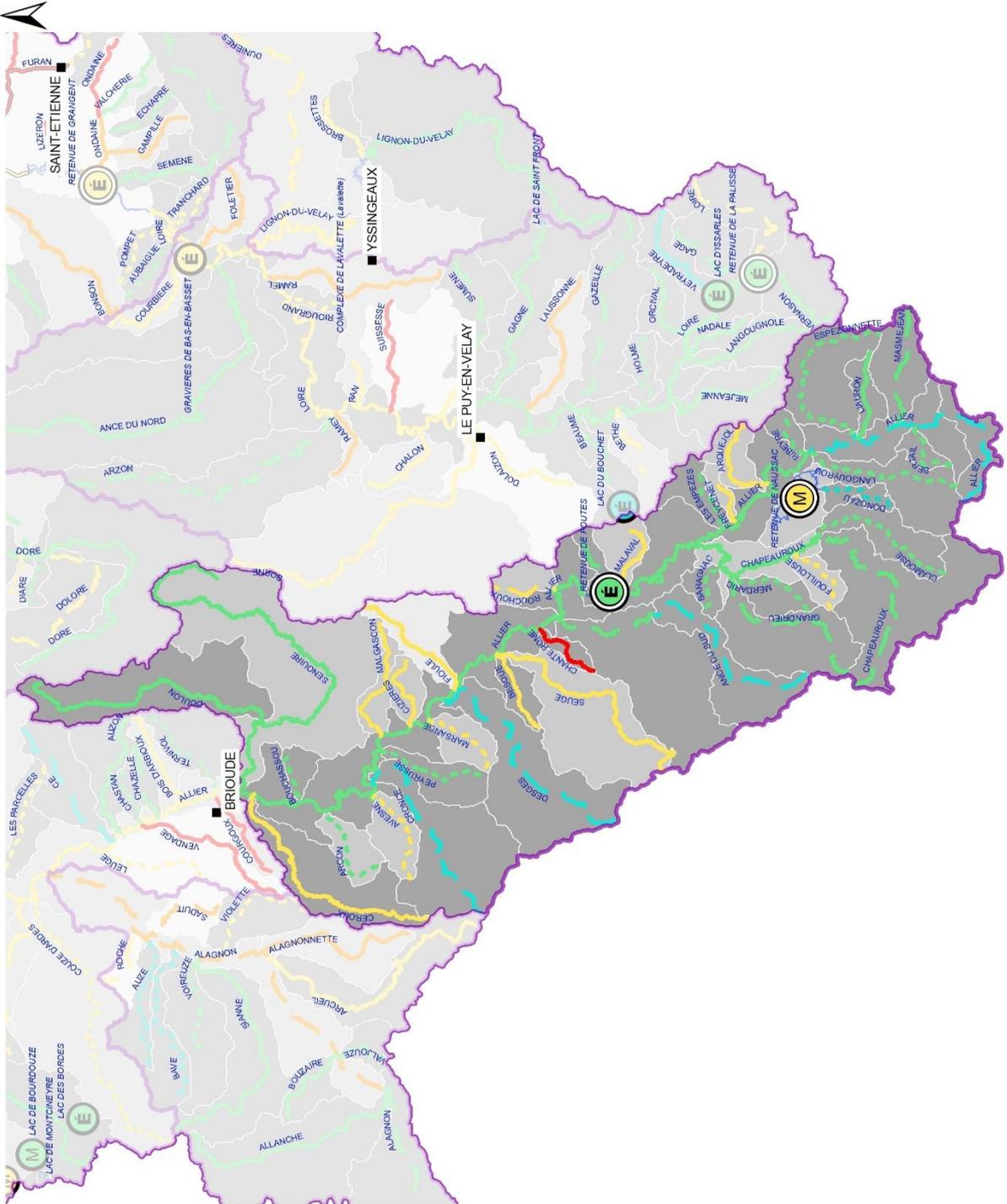
MEN

MEFM MEA

Masse d'eau surfacique

Echéances des objectifs

- 2015
- 2021
- 2027
- objectif moins strict
- villes principales
- SAGE



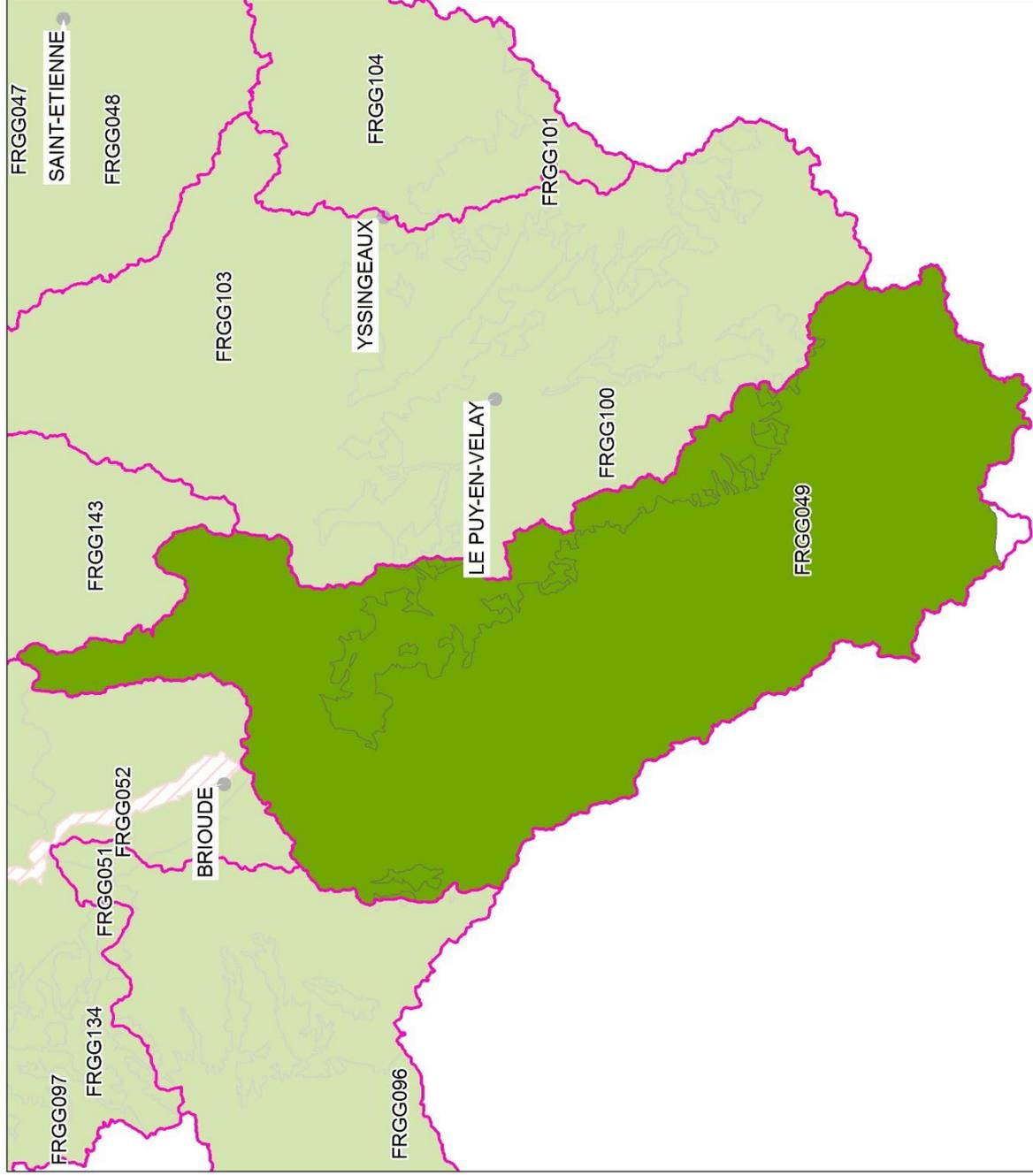
Bassin Loire-Bretagne SAGE Haut Allier

Etat chimique 2013 des eaux souterraines

Données 2008 à 2013



- Etat et objectifs chimiques**
- Masses d'eau en bon état
- Bon état et objectif 2015
 - Bon état et objectif 2021 ou 2027
- Masses d'eau en état médiocre et objectif 2021 ou 2027
- Cause nitrates
 - Cause pesticides
 - Cause nitrates et pesticides
- Tendance significative et durable à la hausse**
- Cause nitrates
 - Cause pesticides
 - Cause nitrates et pesticides
- VILLES PRINCIPALES**
- SAGE



Annexe 2 : Réunions auxquelles l'animatrice a assisté

Organismes organisateurs	Objet de la réunion	Date	Thématique
CC Montagnes d'Ardèche	<i>Evaluation du CT de Naussac</i>	09 janvier	Contrat territorial
DREAL Auvergne Rhône Alpes	<i>Concertation finale relative aux mesures d'exploitation transitoire de Poutès</i>	10 janvier	Continuité écologique
DDT 43	<i>Cartographie des cours d'eau de Haute-Loire</i>	16 janvier	Réseau hydrographique
Etablissement public Loire	<i>RDV Bureau d'études Acterra</i>	18 janvier	Changement climatique
CC Montagnes d'Ardèche	<i>Bilan du contrat territorial de Naussac</i>	02 février	Contrat territorial
CC Montagnes d'Ardèche	<i>RDV Bureau d'études EMA conseil (Bilan CT Naussac)</i>	01 mars	Contrat territorial
Pays de l'Ardèche méridionale	<i>Réunion ScoT de l'Ardèche méridionale</i>	08 mars	Urbanisme / SAGE
Etablissement public Loire	<i>Etude des solutions pérennes pour améliorer la qualité de la retenue du Mas d'Armand</i>	27 mars	Qualité / Plan d'eau
SICALA 43	<i>Etude GEMAPI à l'échelle départementale</i>	11 avril	GEMAPI
CC Montagnes d'Ardèche	<i>COPIL Contrat territorial de Naussac</i>	19 avril	Contrat territorial
DDT 48	<i>Réunion de terrain pour un projet de microcentrale sur l'Ance du Sud</i>	04 mai	Continuité écologique
CC Montagnes d'Ardèche	<i>Comité d'évaluation du CT de Naussac</i>	12 mai	Contrat territorial
Agence de l'Eau Loire Bretagne	<i>Réunion des Présidents de CLE des SAGE du bassin Loire Bretagne</i>	22 mai	Gouvernance
SICALA 43	<i>Etude GEMAPI à l'échelle départementale</i>	31 mai	GEMAPI
Préfet de la Lozère	<i>CLIC de Naussac</i>	04 juillet	Gestion de Naussac
Etablissement public Loire	<i>Etude des solutions pérennes pour améliorer la qualité de la retenue du Mas d'Armand</i>	27 juillet	Qualité / Plan d'eau
SICALA 43	<i>Etude GEMAPI à l'échelle départementale</i>	14 septembre	GEMAPI
SMAT du Haut-Allier	<i>COPIL Natura 2000, site de Clavière</i>	19 septembre	Natura 2000
CC de Cayres Pradelles	<i>RDV Bureau d'études Ecopluvia</i>	11 octobre	Urbanisme / SAGE
Etablissement public Loire	<i>Etude des solutions pérennes pour améliorer la qualité de la retenue du Mas d'Armand</i>	13 octobre	Qualité / Plan d'eau
Pays de l'Ardèche méridionale	<i>Réunion ScoT de l'Ardèche méridionale</i>	17 octobre	Urbanisme / SAGE
Etablissement public Loire	<i>Réunion des Présidents de CLE de SAGE portés par l'Ep Loire</i>	25 octobre	Gouvernance
SICALA 43	<i>Réunion Contrat territorial Haut-Allier</i>	15 novembre	Gouvernance
CC Montagnes d'Ardèche	<i>Comité Technique Naussac</i>	17 novembre	Contrat territorial
Etablissement public Loire	<i>Analyse exploratoire à l'échelle du bassin versant de la Loire et de ses affluents des potentialités en termes d'exploitation de champs d'expansion des crues</i>	21 novembre	Inondation
FREDON Auvergne	<i>Réunion annuelle des gestionnaires des milieux aquatiques concernant la lutte contre l'ambrosie</i>	12 décembre	Espèces envahissantes
Etablissement public Loire	<i>Réunion technique agricole pour la préfiguration du contrat de Naussac (Lozère/Ardèche)</i>	21 décembre	Contrat territorial